

Vous achetez une
première habitation?



Sachez RAPER
sans dérapier!

 **AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**



Groupement
pour la promotion
de la sécurité financière

Recherche et rédaction

Julien Michaud (Autorité des marchés financiers)

Collaborateurs

Vincent Ardouin (Cégep Marie-Victorin)

Marylaine Chaussé (Épargne Placements Québec)

Jean-François Larocque (Chaire Groupe Investors en planification financière de l'Université Laval)

Catherine Ratté (Question Retraite)

Question Retraite

2600, boulevard Laurier, bureau 640
Québec (Québec) G1V 4T3

Autorité des marchés financiers

2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1

Réalisation graphique

Le Groupe Flexidée pour le Fonds de solidarité FTQ

Production

Question Retraite et Autorité des marchés financiers

Pour plus d'information :

Site Web de Question Retraite :
www.questionretraite.com

**Site Web de l'Autorité
des marchés financiers :**
www.lautorite.qc.ca
Centre de renseignements :
Québec : 418 525-0337
Montréal : 514 395-0337
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2009

ISBN : 978-2-9810285-5-6

Cette brochure contient de l'information à jour au 30 avril 2009. Il est possible que des changements soient survenus après cette date.

Question Retraite et l'Autorité des marchés financiers vous proposent la présente brochure à titre d'information générale. Elle ne tient pas compte de tous les cas, mais seulement des cas généraux. Ces organismes déclinent toute responsabilité quant aux conséquences des erreurs ou des omissions possibles dans ce document. Consultez un spécialiste pour obtenir de l'information adaptée à votre situation personnelle.

Depuis sa création en février 1992, le Régime d'accèsion à la propriété (RAP) a aidé environ 2 millions de Canadiens à s'acheter une première maison. Environ 15 milliards de dollars ont ainsi été retirés des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) pour financer l'achat d'une première maison¹.

Au fait, le RAP, comment ça fonctionne? Est-ce préférable de rembourser très rapidement son RAP ou de faire des contributions à son REER? Vaut-il mieux placer la mise de fonds pour l'habitation dans un REER pour ensuite RAPer ou utiliser directement la mise de fonds? Quelles sont les conséquences de tels retraits? Voici certaines questions auxquelles répond la présente brochure.

Le RAP, comment ça fonctionne ?

Le RAP permet de retirer jusqu'à 25 000 \$ d'un REER pour financer l'acquisition d'une habitation. Pour un couple qui désire acheter ou faire construire une habitation, chaque conjoint peut retirer jusqu'à 25 000 \$, ce qui donnerait un capital de départ de 50 000 \$. Les habitations admissibles incluent notamment les maisons unifamiliales, jumelées, en rangée ou mobiles, les appartements que vous possédez dans un duplex, un triplex, un quadruplex ou un immeuble d'habitation.

Tout au long de la brochure, nous prendrons comme exemple Josée et Marc, un couple dans la trentaine qui vient tout juste de s'acheter une maison grâce au RAP. À moins d'un avis contraire, dans nos exemples, nous supposons que les taux de rendement sur les placements et le taux d'intérêt pour emprunter sont de 6 %, que le taux marginal d'imposition² demeure stable à 40 %, et que les droits de cotisation au REER sont suffisants pour y placer les sommes désirées.

¹ L'Association canadienne de l'immeuble (ACI).

² Taux d'impôt qui s'applique au dernier dollar de revenu imposable.



Le saviez-vous ? En 2009, la somme que vous pouvez retirer de votre REER grâce au RAP est passée à 25 000 \$. Depuis la création du régime en 1992, le montant maximal était demeuré stable à 20 000 \$. Quant au prix moyen d'une maison au Québec, il est passé de 102 311 \$ en 1992 à 209 890 \$ en octobre 2008, soit une hausse de plus de 100 %¹.

En 2006, environ 53 000 maisons ont été achetées au Canada grâce à des sommes provenant du REER.

RAPer en 3 étapes³

Étape 1 – Avant de RAPer

La première condition pour RAPer est d'avoir cotisé à un REER. Vous devez également respecter les conditions suivantes :

- Être l'acheteur d'une première habitation que vous comptez habiter. À certaines conditions, vous pourriez RAPer même si vous avez déjà possédé une habitation il y a quelques années. Informez-vous auprès de l'Agence du revenu du Canada.
- Avoir conclu une entente écrite pour acheter ou construire une maison.
- Ni vous, ni votre conjoint n'êtes propriétaire de l'habitation en question depuis plus de 30 jours avant le retrait des sommes.
- Si vous aviez déjà utilisé le RAP, vous en avez complètement remboursé les sommes au plus tard le 1^{er} janvier de l'année où vous RAPez de nouveau.
- Si vous avez vécu dans une habitation qui appartenait à votre conjoint, vous pourriez ne pas être admissible. Informez-vous auprès de l'Agence du revenu du Canada.



ATTENTION !

Si vous prévoyez RAPer, assurez-vous que vous aurez accès aux sommes versées dans votre REER. En effet, si elles sont placées pour plusieurs années et que vous désirez les utiliser pour vous acheter une habitation, vous aurez un problème. Par exemple, si vous avez investi tout votre REER dans un certificat de placement garanti non rachetable avant 10 ans, vous n'aurez pas de liquidités pour RAPer. Aussi, prévoyez des sommes pour payer les frais liés à l'achat d'une maison : notaire, frais de déménagement, droits de mutation (taxe de bienvenue), branchements divers (électricité, téléphone, etc.), rénovations, etc.

La règle des 90 jours

Pour bénéficier des avantages du RAP, vous devez avoir déposé les sommes dans votre REER au moins 90 jours avant le retrait.

Les fonds de travailleurs

Si vous possédez des actions de fonds de travailleurs, sachez que vous devez RAPer tous vos autres REER avant de pouvoir les RAPer à leur tour.

³ Agence du revenu du Canada. Les étapes pour RAPer inscrites à cette section ne sont pas exhaustives. Si vous êtes une personne handicapée, plusieurs règles particulières, exceptions et étapes propres à votre situation s'appliquent. Nous vous invitons à consulter l'Agence du revenu du Canada pour obtenir plus de détails.

Étape 2 – RAPER

Vous devez remplir le formulaire T1036 disponible sur le site de l'Agence du revenu du Canada, puis le remettre à l'établissement financier où est déposé votre REER. Vous recevrez ensuite les sommes prévues sans payer d'impôt.

Étape 3 – Après avoir RAPER

En RAPant, vous vous prêtez de l'argent à vous-même. Vous devez donc rembourser les sommes empruntées à votre REER. Généralement, vous devez rembourser chaque année 1/15 du montant emprunté. Par exemple, si vous RAPERez 10 000 \$, vous devez remettre au minimum dans votre REER 667 \$ par année, pendant 15 ans.



Le premier remboursement au RAP

Pour faire le premier remboursement à votre RAP, vous bénéficiez d'un délai. Ainsi, vous n'êtes pas obligé de rembourser votre RAP dans l'année du retrait. Le premier remboursement peut se faire selon la ligne de temps suivante :



Par exemple, si vous RAPERez le 30 décembre, vous devez faire votre premier remboursement au RAP au plus tard dans 2 ans et 61 jours. Si vous RAPERez le 3 janvier, vous devez faire votre premier remboursement au RAP au plus tard dans 3 ans et 58 jours.

Le REER, le RAP et l'impôt

Lorsque vous contribuez à votre REER, vous obtenez une réduction d'impôt. Si vous retirez des sommes de votre REER grâce au RAP, vous ne payez pas d'impôt. Alors, si vous remboursez votre RAP, vous n'obtenez pas de nouvelles réductions d'impôt sur les sommes remboursées.

Quelle est la conséquence de ne pas rembourser son RAP?

Si vous ne remboursez pas les sommes dues à votre RAP, ces sommes seront considérées comme retirées de votre REER. Vous devrez donc les ajouter à vos revenus et payer l'impôt applicable.

Les Canadiens ont remboursé en moyenne 60% de la somme qu'ils devaient rembourser en vertu du RAP⁴.

Tableau 1 – Somme à rembourser à votre RAP à chaque période pour éviter de payer de l'impôt sur les sommes retirées

Montant du RAP	Remboursement minimal au RAP selon ce que vous remboursez par...		
	Année	Mois	2 semaines
10 000 \$	666,67 \$	55,56 \$	25,64 \$
15 000 \$	1 000,00 \$	83,33 \$	38,46 \$
20 000 \$	1 333,33 \$	111,11 \$	51,28 \$
25 000 \$	1 666,67 \$	138,89 \$	64,10 \$



Quel est l'avantage de rembourser votre RAP toutes les deux semaines plutôt que de le faire en un seul versement en fin d'année ?

Faire des paiements réguliers permet généralement d'accumuler davantage puisque plus tôt vous cotisez, plus tôt les sommes s'accumulent à l'intérieur de votre REER. Par exemple, si vous devez rembourser 1 333 \$ au terme de votre RAP chaque année, mais que vous remboursez plutôt 51,28 \$ toutes les deux semaines, vous accumulerez 32 378 \$ après 15 ans contre seulement 31 035 \$ en faisant des paiements annuels. D'ailleurs, les gens ont souvent plus de facilité à épargner 51,28 \$ toutes les deux semaines que d'épargner 1 333 \$ à la fin de l'année.

⁴ Association canadienne de l'immeuble.

Une fois que vous aurez payé la somme minimale au titre du RAP, devrez-vous de préférence faire des remboursements additionnels à votre RAP ou apporter des contributions à votre REER?

Si vous avez des cotisations inutilisées à votre REER, mieux vaut rembourser la somme minimale à votre RAP, puis utiliser les sommes additionnelles pour contribuer à votre REER.

Prenons le cas de Josée et de Marc. Supposons qu'ils ont RAPé 10000\$ chacun.

Josée utilise la stratégie 1 (tableau 2). Elle investit 2 222 \$ par année dans son REER et rembourse 667 \$ annuellement à son RAP. Pour ce faire, elle contribue à son REER par prélèvements automatiques sur sa paie. Sa paie ne sera coupée que de 1 333 \$ par année parce qu'en contribuant à son REER par prélèvements automatiques, elle bénéficie immédiatement d'un retour d'impôt de 889 \$. Josée n'aura donc eu à déboursier que 2 000 \$ par année (1 333 \$ + 667 \$).

Pour sa part, Marc utilise la stratégie 2 (tableau 2). Il rembourse son RAP à raison de 2 000 \$ par année. Son RAP sera donc remboursé en 5 ans. Les années suivantes, il contribuera pour la somme de 3 333 \$ par année à son REER, lui aussi par des prélèvements automatiques sur sa paie. Ainsi, il bénéficiera immédiatement de réductions d'impôt de 1 333 \$. Sa paie n'aura donc été coupée que de 2 000 \$ annuellement.

Le tableau 2 montre qu'en remboursant le minimum possible à son RAP et en investissant la différence dans son REER, Josée accumulera 1 982 \$ net d'impôt de plus que Marc, qui rembourse d'abord son RAP au complet avant de faire des cotisations à son REER. En effet, en faisant de nouvelles cotisations au REER, on obtient une réduction d'impôt, ce qui n'est pas le cas avec le remboursement au RAP.

Et pour le compte d'épargne libre d'impôt (CELI)?

Puisque nous supposons que votre taux d'imposition demeurera stable, les résultats obtenus sont équivalents, que vous investissiez dans un CELI ou un REER. Pour plus d'information sur le CELI, consultez la section pour les consommateurs du site Web de l'Autorité des marchés financiers ou le site Web de Question Retraite.



Tableau 2 – Remboursement du maximum à votre RAP ou cotisation à votre REER

Année du remboursement	Stratégie 1			Stratégie 2		
	Remboursement au RAP	Investissement au REER	Accumulation totale au REER	Remboursement au RAP	Investissement au REER	Accumulation totale au REER
1	667 \$	2 222 \$	3 062 \$	2 000 \$	0 \$	2 120 \$
2	667 \$	2 222 \$	6 308 \$	2 000 \$	0 \$	4 367 \$
3	667 \$	2 222 \$	9 749 \$	2 000 \$	0 \$	6 749 \$
4	667 \$	2 222 \$	13 396 \$	2 000 \$	0 \$	9 274 \$
5	667 \$	2 222 \$	17 262 \$	2 000 \$	0 \$	11 951 \$
6	667 \$	2 222 \$	21 360 \$	0 \$	3 333 \$	16 201 \$
7	667 \$	2 222 \$	25 704 \$	0 \$	3 333 \$	20 706 \$
8	667 \$	2 222 \$	30 308 \$	0 \$	3 333 \$	25 482 \$
9	667 \$	2 222 \$	35 189 \$	0 \$	3 333 \$	30 544 \$
10	667 \$	2 222 \$	40 363 \$	0 \$	3 333 \$	35 910 \$
11	667 \$	2 222 \$	45 846 \$	0 \$	3 333 \$	41 598 \$
12	667 \$	2 222 \$	51 660 \$	0 \$	3 333 \$	47 628 \$
13	667 \$	2 222 \$	57 821 \$	0 \$	3 333 \$	54 019 \$
14	667 \$	2 222 \$	64 353 \$	0 \$	3 333 \$	60 793 \$
15	667 \$	2 222 \$	71 276 \$	0 \$	3 333 \$	67 974 \$
Total :	10 000 \$	33 333 \$	71 276 \$	10 000 \$	33 333 \$	67 974 \$
Montant accumulé net d'impôt :			42 766 \$			40 784 \$

Rembourser le minimum au RAP et faire davantage de contributions au REER rapporte **1 982 \$** de plus net d'impôt.

Le tableau 2 repose sur les hypothèses suivantes : le taux de rendement sur les placements est de 6 %, le taux marginal d'imposition demeure stable à 40 % et les droits de cotisation au REER sont suffisants pour y placer les sommes désirées.



Et si vous n'avez pas les liquidités requises pour cotiser à votre REER?

Les établissements financiers offrent des prêts à leurs clients pour les aider à cotiser à leur REER. Assurez-vous toutefois d'être capable de rembourser ce prêt.



L'assurance prêt hypothécaire

Si votre mise de fonds est de 5% de la valeur de la propriété, vous devrez probablement obtenir une assurance prêt hypothécaire. Cette assurance protège votre prêteur hypothécaire si vous n'êtes plus capable de rembourser votre prêt. Vous ne pourrez personnellement jamais réclamer de cette assurance. Ainsi, même couvert par cette assurance, votre prêteur pourrait saisir votre maison si vous ne faites pas les paiements dus. Cette assurance vous permet néanmoins d'obtenir un prêt auquel vous n'auriez peut-être pas accès autrement.

Cette assurance a un coût. Par exemple, supposons que Marc et Josée désirent s'acheter une maison d'une valeur de 200 000\$ et qu'ils ont réussi à épargner 10 000\$ pour la mise de fonds. L'assurance prêt hypothécaire pourrait leur coûter 5 695\$ (2,75% de 190 000\$ plus 9% de taxe provinciale). S'ils disposaient d'une mise de fonds de 40 000\$, leur prêteur n'exigerait probablement pas qu'ils aient une assurance prêt hypothécaire et ils épargneraient ces 5 695\$. RAPER peut alors contribuer à augmenter la mise de fonds et ainsi diminuer la prime versée pour souscrire une assurance prêt hypothécaire.

Tableau 3 – Exemple du coût d'une assurance prêt hypothécaire selon la mise de fonds que vous faites et le prix de votre maison

% de comptant sur le prix de la maison	Selon le prix de la maison indiqué ci-dessous, l'assurance prêt hypothécaire pourrait coûter :		
	200 000 \$	250 000 \$	300 000 \$
5%	5 695 \$	7 119 \$	8 543 \$
10%	3 924 \$	4 905 \$	5 886 \$
20% (assurance facultative)	1 744 \$	2 180 \$	2 616 \$
25% (assurance facultative)	1 063 \$	1 328 \$	1 594 \$

Ce tableau repose sur les hypothèses suivantes : mise de fonds traditionnelle et taxe provinciale sur les assurances de 9%. Le taux de prime diminue lorsque la mise de fonds augmente. Le montant de la prime est généralement ajouté au montant de l'hypothèque (sauf la taxe sur prime). Notez que certains rabais et surprimes existent. Informez-vous auprès de votre assureur prêt hypothécaire.

Quelles sont les conséquences du RAP sur votre retraite ?



Vous n'avez pas de REER. Pouvez-vous néanmoins RAPer ?

Supposons que vous n'avez pas de REER, mais que vous disposez de 10 000\$ comme capital de départ pour acheter une habitation. Au lieu d'utiliser directement cette somme, vous pouvez la verser d'abord dans votre REER, ce qui vous donne une réduction d'impôt de 4 000\$. Vous attendez ensuite 90 jours, puis vous RAPez les 10 000\$. Vous disposez maintenant de 14 000\$ comme capital de départ au lieu de 10 000\$. Vous pourrez donc économiser de l'intérêt en ayant 4 000\$ de moins d'hypothèque et réaliser éventuellement une économie sur l'assurance prêt hypothécaire. Assurez-vous toutefois que vous serez capable de rembourser votre RAP, soit dans le cas présent 667\$ par année pendant 15 ans. Considérez cela comme une épargne forcée qui vous aidera pour votre retraite.

Le tableau 4 illustre cette situation. En utilisant le RAP, on accumule 20 357\$ net d'impôt contre 15 976\$ en versant directement les 10 000\$ comme mise de fonds sur l'habitation.

ATTENTION !

Vous aurez davantage en RAPant, mais une partie de ce gain provient de la diminution plus rapide du solde de votre hypothèque. Les sommes ne sont donc pas dans votre REER. Pour ne pas nuire à votre retraite, puisque vous paierez votre hypothèque plus rapidement en RAPant, vous pourriez, lorsque l'hypothèque sera payée, continuer à payer les versements, mais dans votre REER.

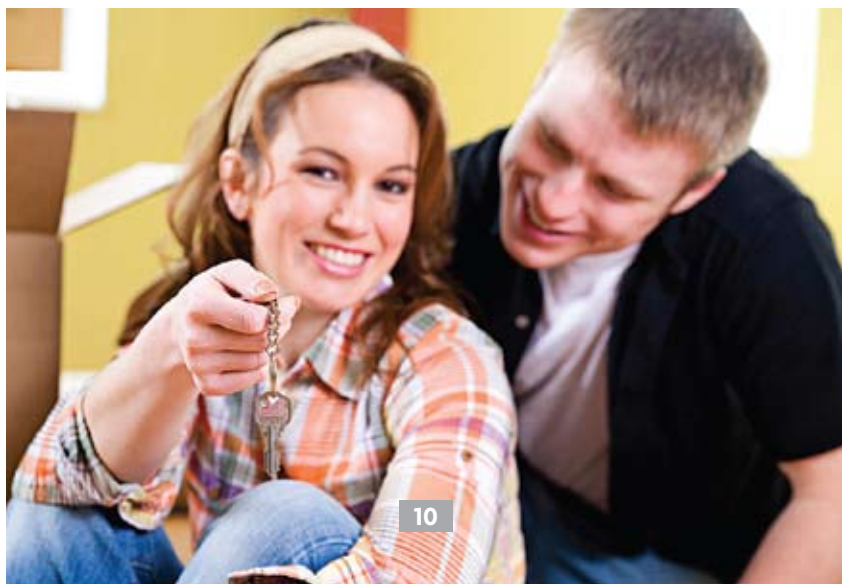


Tableau 4 – Placement de la mise de fonds pour l’habitation dans un REER pour ensuite RAPer OU utilisation directe de la mise de fonds

Vous possédez 10 000 \$ comme capital de départ pour acheter une maison. Dans deux ans et demi, vous disposerez de 667 \$ après impôt par année pour investir dans votre REER.

	Stratégie 1		Stratégie 2
	Cotiser 10 000 \$ au REER. Obtenir 4 000 \$ de retour d’impôt. Comptant pour la maison : 14 000 \$. Rembourser ensuite le minimum du RAP chaque année.		Mettre directement les 10 000 \$ de comptant pour la maison sans passer par le REER. Investir 1 111 \$ chaque année dans le REER.
Après...	Accumulation REER	Montant en moins sur l’hypothèque	Accumulation REER
0 an	0 \$	4 000 \$	0 \$
1 an	0 \$	4 240 \$	0 \$
2 ans	0 \$	4 494 \$	0 \$
3 ans	686 \$	4 764 \$	1 144 \$
4 ans	1 414 \$	5 050 \$	2 357 \$
5 ans	2 185 \$	5 353 \$	3 642 \$
6 ans	3 003 \$	5 674 \$	5 004 \$
7 ans	3 869 \$	6 015 \$	6 449 \$
8 ans	4 788 \$	6 375 \$	7 979 \$
9 ans	5 761 \$	6 758 \$	9 602 \$
10 ans	6 793 \$	7 163 \$	11 322 \$
11 ans	7 887 \$	7 593 \$	13 146 \$
12 ans	9 047 \$	8 049 \$	15 078 \$
13 ans	10 276 \$	8 532 \$	17 127 \$
14 ans	11 579 \$	9 044 \$	19 299 \$
15 ans	12 960 \$	9 586 \$	21 600 \$
16 ans	14 424 \$	10 161 \$	24 040 \$
17 ans	15 976 \$	10 771 \$	26 627 \$
	Total avant impôt :	26 747 \$	26 627 \$
	Total net d’impôt :	20 357 \$	15 976 \$

Selon l’exemple précédent, une fois l’impôt pris en compte, RAPer permet d’économiser 4 381 \$.

Le tableau 4 repose sur les hypothèses suivantes : le taux de rendement sur les placements est de 6 %, le taux marginal d’imposition demeure stable à 40 % et les droits de cotisation au REER sont suffisants pour y placer les sommes désirées. Nous supposons que, dans deux ans et demi, vous ferez annuellement un déboursé net d’impôt de 667 \$ pour mettre dans le REER (1 111 \$ - retour d’impôt de 444 \$ = 667 \$).



Pourquoi REER-vez-vous placer annuellement 1 111 \$ dans votre REER selon la stratégie 2, comparativement à seulement 667 \$ dans le cas de la stratégie 1 ?

Dans le cas de la stratégie 1, les sommes que vous versez au REER sont des remboursements dans le cadre du RAP. Vous n’obtenez donc pas de retour d’impôt sur ces sommes, puisque vous aviez obtenu un retour d’impôt de 4 000 \$ lors du placement de 10 000 \$ dans votre REER. Dans le cas de la stratégie 2, vous pouvez placer 1 111 \$, car vous obtiendrez 444 \$ de retour d’impôt. Votre déboursé net d’impôt sera donc de 667 \$.



Dans le cas précédent, au lieu de la stratégie 1, serait-il plus avantageux de ne pas utiliser le retour d'impôt pour rembourser l'hypothèque, mais plutôt de l'utiliser pour cotiser davantage au REER ou au CELI ?

Le remboursement d'un prêt hypothécaire et l'investissement dans un REER ou un CELI sont des options équivalentes dans ce cas. Cependant, si le taux d'imposition que vous prévoyez payer à la retraite est plus faible que votre taux d'imposition actuel, alors mieux vaut généralement privilégier les contributions au REER. Préférez également le REER si le taux de rendement qu'il offre est supérieur au taux d'intérêt de votre hypothèque ou de votre CELI.

ATTENTION!

Il existe différentes stratégies que vous pouvez utiliser avec le RAP. Assurez-vous de tenir compte de tous les éléments pertinents, notamment des retombées sur le plan fiscal, qui s'appliquent à VOTRE propre situation. Pour obtenir une analyse de votre situation et des conseils personnalisés, consultez un spécialiste.

RAPer sans remettre les sommes dans votre REER

Les sommes retirées de votre REER dans le cadre d'un RAP ne s'accumulent plus dans votre REER. Ainsi, votre REER vaudra moins à votre retraite que si vous y aviez laissé les sommes s'accumuler.

Prenons le cas de Marc. Supposons que les sommes qu'il investit lui rapportent 6% annuellement. En ne RAPant pas, 10 000 \$ investis aujourd'hui vaudraient 57 435 \$ dans 30 ans. S'il RAPe les 10 000 \$ de son REER et ne les remet pas, lorsqu'il prendra sa retraite dans 30 ans, il ne disposera pas de ces 57 435 \$. De plus, pendant 15 ans, il devra payer annuellement 267 \$ d'impôt s'il ne rembourse pas son RAP. Bref, ne pas rembourser son RAP est une décision très coûteuse pour la retraite. Il ne faut pas oublier l'objectif ultime du REER, qui est d'accumuler des sommes en vue de la retraite.

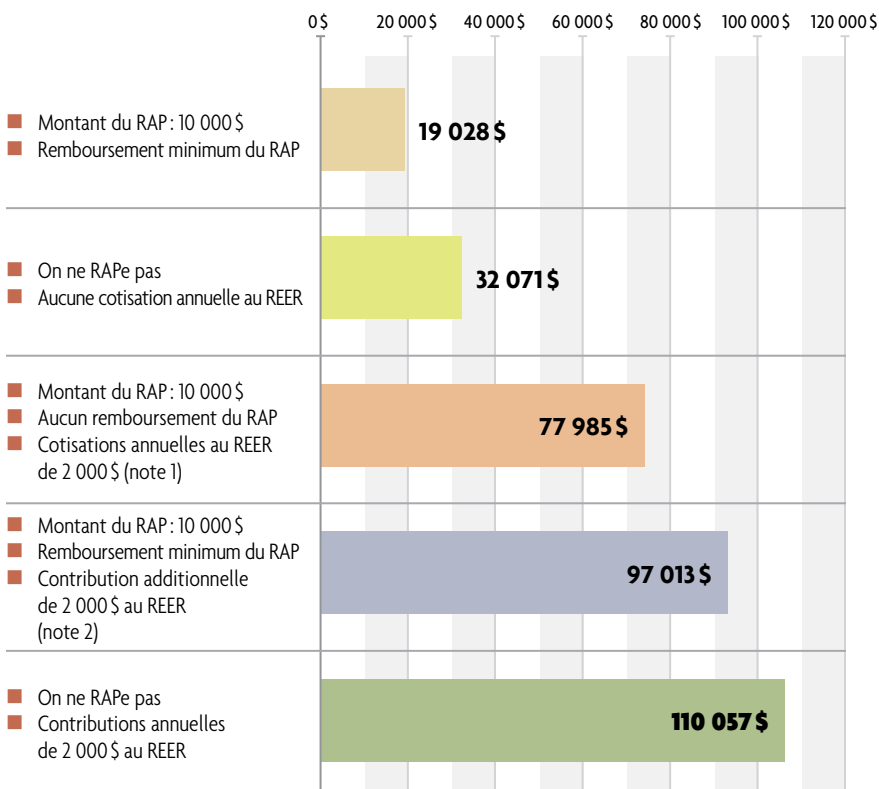
Combien devez-vous accumuler pour votre retraite ?

Le graphique 1 montre ce que vous accumulerez dans 20 ans selon la stratégie pour laquelle vous optez, en supposant que votre REER vaut actuellement 10 000 \$. Par exemple, le rectangle jaune montre que vous accumulerez 32 071 \$ si vous choisissez de ne pas RAPer et que vous ne faites pas de nouvelles cotisations au REER. Cette solution pourrait être tentante si, par exemple, vous préférez rembourser plus rapidement votre hypothèque. Ce choix ne vous permet toutefois pas d'accumuler beaucoup pour votre retraite.

Graphique 1 – Sommes accumulées selon différentes stratégies utilisant le RAP ou le REER

Valeur initiale du REER: 10 000 \$

Valeur d'un REER après 20 ans



Note 1: Dans ce cas, vous devrez payer 267 \$ d'impôt puisque vous ne remboursez pas votre RAP. D'un autre côté, vous bénéficiez de 800 \$ de réduction d'impôt pour avoir cotisé 2 000 \$ à votre REER.

Note 2: Vous bénéficiez de 800 \$ de réduction d'impôt pour avoir cotisé 2 000 \$ à votre REER.

Notez que ces stratégies ne sont pas équivalentes : pour certaines, les sommes investies sont supérieures.

Conclusion

Comme vous pouvez le constater, RAPER peut vous aider à accéder à la propriété de façon avantageuse. De plus, bien utilisé, le RAP permet généralement d'économiser lors de l'achat d'une résidence. Néanmoins, afin de ne pas nuire à l'accumulation de sommes pour la retraite, rembourser votre RAP chaque année et contribuer régulièrement à votre REER peut être très avantageux. Le RAP peut être utilisé de différentes façons. Choisissez la meilleure stratégie en fonction de votre situation personnelle. Consulter un spécialiste peut donc être important afin de maximiser les sommes que vous avez à investir pour acheter une habitation sans compromettre vos projets de retraite.



Pour accumuler des sommes en vue de la retraite, ce n'est pas sorcier : il faut planifier !

Question Retraite et l'Autorité des marchés financiers

Si vous désirez poursuivre votre lecture sur la retraite, nous vous invitons à consulter le site Web de Question Retraite à l'adresse www.questionretraite.com ou celui de l'Autorité des marchés financiers au www.lautorite.qc.ca. Vous y trouverez notamment le calculateur *Mon plan, je le fais maintenant!* qui vous aidera à déterminer les sommes que vous devez économiser pour atteindre vos objectifs financiers à la retraite. Vous pouvez également le commander à l'aide des coordonnées ci-dessous :

Question Retraite

www.questionretraite.com

Autorité des marchés financiers

www.lautorite.qc.ca

Centre de renseignements :

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Numéro sans frais : 1 877 525-0337



Question Retraite est un groupement public-privé pour la promotion de la sécurité financière à la retraite. Il réunit des partenaires qui encouragent et mettent en place des activités visant à former et à sensibiliser les Québécoises et les Québécois à l'importance de la sécurité financière à la retraite. De plus, il les oriente vers les moyens d'atteindre leurs objectifs. Au nombre des activités parrainées par Question Retraite, citons la parution du *Guide de la planification financière de la retraite* ainsi que la tenue, en octobre de chaque année, du Mois de la planification financière de la retraite.

Les membres de Question Retraite sont :

Régie des rentes
Québec



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

BÂTIRENTE
— La force de notre épargne —



Caisse de dépôt et placement
du Québec

Cégep
Marie-Victorin
Savoir inventer demain
SERVICES AUX ENTREPRISES

CENTRE
LOUIS-JOLLIET



Chaire d'assurance
et de services financiers
L'Université-Alliance



Chaire Groupe Investors
en planification financière

Commission
administrative
des régimes de retraite
et d'assurances

Québec



Confédération
des syndicats nationaux

Desjardins
Sécurité financière

Épargne
Placements

Québec



Fédération des chambres
de commerce du Québec



Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

FTQ

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI



FONDS
de solidarité FTQ

Institut québécois de
planification financière



Groupement
pour la promotion
de la sécurité financière



RJCCQ
Regroupement
des jeunes chambres de commerce
du Québec

www.questionretraite.com